



LA TRIBUNE

des ingénieurs de l'aménagement

ORGANE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

sommaire

- 1** Edito
- 2** Le SNITPECT t'a informé
Le SNITPECT y était
- 3** Orientations 2009 :
Ensemble pour que vos
droits aient une longueur
d'avance !
- 7** Organisation territoriale de
l'Etat et ressources huma-
ines : spirale infernale !
- 10** Brèves
- 12** Ensemble, construisons
l'espace de nos droits
- 14** Il nous a quittés
- 15** Le SNITPECT
mode d'emploi
- 16** Elections CAP
le 2 avril 2009

éditorial par Gilles PAQUIER, secrétaire général

Cher(e) camarade,

« Nous n'avons pas aimé l'année 2008, il ne tient qu'à vous que nous ne détestions pas 2009 ». C'est en ces termes que la commission exécutive exprimait ses inquiétudes au ministre. En ce début d'année 2009, force est de constater que le ministre n'a toujours pas levé ces appréhensions, bien au contraire. Que sera le service public de demain, son rôle et ses objectifs ? A quoi ressembleront nos structures d'accueil, nos emplois, nos missions ? Quelle sera la place du corps des ingénieurs des TPE ? Autant de doutes qui entretiennent un malaise ambiant et grandissant.

Devant ce tableau encore terni par la période de crise et de durcissement social, j'aimerais apporter une note d'espoir à tous les ingénieurs des TPE : j'aimerais leur rappeler que leur plus grande force est celle d'appartenir à un groupe ! Cette appartenance est notre chance et notre atout majeur. Quels que soient nos employeurs, nos lieux d'exercice ou nos fonctions, nous sommes unis par des valeurs anciennes et solides, construites collectivement. Ces valeurs sont celles d'un service public efficace et généreux, accompli dans le respect de l'individu et pour le bien de la collectivité, dans un souci constant de perfectionnement. Tant que le groupe des ingénieurs TPE se retrouvera autour de ces valeurs et affichera immuablement sa solidarité, nous conserverons notre force et notre capacité d'adaptation au changement. Certes le

Ensemble !

changement est violent en ce moment, certes la tentation est forte d'oublier le collectif au profit de l'individuel – c'est le réflexe « naturel » en période de crise –, certes les repères habituels ont quelque peu disparu, certes c'est un autre avenir qu'il nous faut construire... Nous prendrons d'autant mieux le virage que nous resterons unis et solidaires. Votre syndicat est là pour faire vivre cette solidarité, je vous invite à vous retrouver nombreux au sein de notre organisation syndicale. Que vous exerciez à l'Etat, en collectivités territoriales, dans un établissement public, quel que soit votre champ de compétences, retrouvez-vous et mettez en commun vos capacités d'analyse et de construction, vous êtes tous des ingénieurs de l'aménagement et du développement durables !

La CAP des ingénieurs TPE est aussi le lieu d'expression de cette force et cette union. Les douze représentants du personnel de cette instance paritaire nationale sont la voix du corps des ingénieurs TPE, face à l'administration du MEEDDAT, pour tout ce qui concerne leur gestion (mobilité, promotion, notation...). Ils y portent le discours que nous avons construit collectivement, tant sur la valorisation des compétences que sur le respect des individualités. Au fur et à mesure des défenses individuelles, ils vérifient que tous les ingénieurs des TPE bénéficient des mêmes conditions de traitement et de la même écoute de la part de l'administration. L'éclatement des structures dans lesquelles nous travaillons rend la CAP encore plus fondamentale : la

variété des préoccupations peut y être relayée avec cohérence et dans un contexte relativement détaché des enjeux locaux. N'oublions pas que les élus à la CAP représentent l'ensemble des ingénieurs des TPE, de toutes origines et de toutes positions ! Le 2 avril 2009, chacun sera appelé à voter pour renouveler le mandat des représentants du personnel à la CAP. Votez massivement pour clamer haut et fort votre attachement à l'existence de cette commission paritaire, et tout simplement votre attachement au dialogue social ! Le dialogue social est aujourd'hui sérieusement ébranlé, qu'il s'agisse d'affaiblir institutionnellement le paritarisme, comme le prépare le ministère de la fonction publique (suite au rapport Silicani), ou qu'il s'agisse de le bafouer dans la pratique comme nous le constatons déjà au sein du MEEDDAT. A titre d'illustration, il aura fallu notre intervention virulente auprès du Cabinet du ministre pour que l'engagement soit pris – et respecté ? – de consulter les comités techniques paritaires locaux (CTPL) sur la transformation des DDE ou DDEA en DDT. Aucun dialogue social n'est prévu dans la circulaire du 31 décembre 2008.

Ces élections nous donnent le moyen de prouver que les ingénieurs des TPE sont toujours prêts à avancer collectivement et qu'ils sont attachés aux lieux d'expression de leurs aspirations personnelles et collectives.

Votez le 2 avril 2009,

Votez pour votre syndicat !

le SNITPECT t'a informé

Les diffusions du SNITPECT depuis la Tribune n° 1.213 de juillet 2008



Ces textes peuvent être téléchargés en intégralité sur le site www.snitpect.fr

En direct de la CAP

N° 52 : CAP du 5 novembre 2008 - Mobilités et Promotions à ITPE par liste d'aptitude

Suite au boycott de la CAP prévue le 22 octobre, le DRH nous a reçu en délégation la veille de la CAP du 5 novembre. Il s'est engagé à faire respecter la charte de gestion des ITPE par l'administration (notamment par l'arrêt de la double publication des postes en A et A+, pénalisante pour les postes et pour les individus) et à faire aboutir la note d'orientation du corps des ITPE, qui donnera une vision prospective de nos positions et nos fonctions.

N° 53 : CAP du 27 novembre 2008 - Promotions à IDTPE

Grâce à notre pression constante, nous avons obtenu l'augmentation du taux de promotions sur promouvables, de 9 à 10%, ce qui représente une vingtaine de promotions supplémentaires. Notre revendication reste d'accéder à un taux de 12%, elle a été confortée par la très grande qualité des dossiers proposés à la promotion. Le nombre de promus au principalat long a été porté à 13, mais il reste encore très nettement insuffisant. Cette CAP s'est tenue en présence de la nouvelle chargée de mission des ingénieurs TPE de 1er niveau, Sophie Mangiante.

N° 54 : CAP du 10 décembre 2008 - Promotions à ICTPE

Nous avons rappelé l'urgence de publier un nouvel arrêté de définition des emplois d'ICTPE au MEEDDAT pour

prendre en compte les réformes de services en cours, et souligné le malaise des ICTPE qui perdent parfois leur emploi dans les restructurations. La réforme de notre statut avec notamment la transformation de l'emploi fonctionnel en un grade est, plus que jamais, indispensable pour garantir des déroulements de carrière harmonieux et valorisants, tout autant que la réévaluation du premier niveau de grade. Le DRH s'est engagé à porter ce chantier.

N° 55 : CAP du 10 février 2009 - Mobilités au 1er mai 2009

Lors de cette CAP, les pré positionnements issus de la mise en place des 47 DDEA créées le 1er janvier 2009 ont été examinés. Les premiers recours ont été traités. A cette CAP, Philippe Stievenard a été nommé sur le poste de chargé de mission des IDTPE et ICTPE à compter du 1er mars 2009.

Lettres du secrétaire général

N° 250, 25 novembre 2008 : Le début du chemin

Nous sommes entrés dans une période de forte turbulence, qui appelle une vigilance accrue et continue. Tant sur l'avancée des réformes de services et de missions, que sur le positionnement du corps des ITPE dans ce nouveau cadre. Fin novembre, nous sommes au lendemain de la note du secrétaire général du gouvernement aux préfets pour demander le respect de la circulaire du 7 juillet, et au lendemain de la lettre du Cabinet au DRH pour exiger l'ouverture des chantiers concernant le corps des ingénieurs TPE.

le SNITPECT y était

CTPM du MEEDDAT du 4 décembre

Ce comité technique paritaire ministériel a notamment examiné les textes d'organisation des DREAL et la fusion des IPC et IGRF en ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

Commission ministérielle de formation professionnelle

Cette commission paritaire qui oriente les actions de formation s'est réunie le 15 décembre pour la première fois au titre du MEEDDAT.

Comité de concertation sur l'ingénierie (CCI)

Une circulaire est en préparation pour préciser les modalités d'élaboration des plans de redéploiement des capacités d'ingénierie en région (PRIR), et les mesures d'accompagnement des agents.

Nous avons rappelé que la question préalable primordiale est de définir ce qu'est l'ingénierie au MEEDDAT. Une mission de définition des activités d'ingénierie a été confiée au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Trois groupes de travail sur les thèmes spécifiques de l'eau, des risques et de l'accessibilité ont été créés.

Cabinet du MEEDDAT

Le Cabinet a entendu nos inquiétudes quant à l'avenir des services du MEEDDAT et de la position des ingénieurs TPE. Il nous a reçu le 16 décembre.

Conseil des services scientifiques et techniques (CSST)

La direction de la recherche et de l'innovation a présenté le 5 février l'avancée de ses réflexions sur l'évolution du RST : vie du réseau élargi, pôles des CETE, ouverture aux collectivités.

RTT

L'administration a affiché lors d'un groupe d'échanges l'objectif d'harmoniser les régimes des agents en DREAL. Nous avons réclamé qu'une réflexion globale soit menée à l'échelle du ministère, et que les éventuels alignements se fassent par le haut. Elle veut passer en force sur le forfait "jour tous horaires" doublé du badgeage ! Ceci témoigne de la confiance dans son encadrement !

Bases aériennes

En groupe d'échanges, l'administration a également présenté l'expérimentation des bases de défense et l'impact pour notre ministère. Nous avons obtenu que ce chantier soit concerté lors de réunions spécifiques.

Evaluation annuelle

Nous avons participé à trois réunions de concertation sur le nouveau cadre d'évaluation. La DRH a demandé le report des entretiens d'évaluation 2008 au deuxième trimestre 2009 dans l'attente de ce nouveau cadre.



Ensemble pour que vos droits aient une longueur d'avance !

L'année 2008 a été une année de chaos avec une profonde remise en cause du service public républicain de l'équipement et de l'aménagement des territoires. Nous subissons depuis plusieurs années nombre de réformes structurelles, dans un objectif annoncé d'amélioration du service aux élus et aux usagers. Ces réformes ont mis à mal les services du ministère et ses agents, que les plus hauts responsables de l'Etat ont rendu coupables d'un manque d'efficacité non avéré. L'image des services a été ternie, nos collaborateurs et nous-mêmes avons été agressés par des propos parfois mensongers et calomnieux. Notre pugnacité, notre opiniâtreté, notre affectif, notre équilibre psychologique en ont été affectés. Bons élèves que nous sommes, toujours prêts à mettre en œuvre les réformes car dévoués au service public, nous avons courbé l'échine et retroussé nos manches pour expliquer ces nouvelles réformes à nos équipes et participer à leurs mises en œuvre.

Face à la rapidité de l'action gouvernementale et à la perte de référentiel qu'elle a occasionnée, l'instinct de survie s'est fait jour. Dans un contexte chaotique où toutes les catégories de personnels sont affectées, nous devons faire preuve de solidarité. Tout changement, tout bouleversement est une épreuve qui passe par une phase de crise avant de retrouver un nouvel équilibre. Mais une épreuve des plus importantes, comme celle que nous sommes en train de traverser se franchit plus facilement au moyen d'une action collective. Cette solidarité et cet esprit collectif doivent se retrouver dans notre action syndicale. Notre syndicat a traversé des épreuves plus graves et plus destructrices mais, toujours, pour avoir relu certains écrits syndicaux, la solidarité et l'action collective étaient présentes.

Vous avez su vous mobiliser pour la sauvegarde du service public le 6 mars et le 23 octobre et je vous en remercie au nom de notre organisation.

Je vous demande de garder à l'esprit ce sens de l'action collective et je vous invite à vous retrouver au sein de vos sections, de vos unités fonctionnelles et des bureaux régionaux pour débattre et construire l'avenir.

Le 2 avril 2009 : ensemble, progressons encore pour chacun et pour tous !

Au cours du mandat qui s'achève, les douze élus à la CAP ont été présents sans faillir pour la défense individuelle et collective des ingénieur(e)s des TPE. Le travail d'élue(e) à la CAP demande un investissement important, qu'il convient de souligner et de reconnaître, car il nécessite de la préparation, une grande disponibilité et d'être à l'écoute de toutes les situations particulières.

L'année 2008 aura été particulièrement difficile, car la gestion du corps a subi des attaques et des entorses par l'administration pour l'orienter vers la réponse aux seuls besoins des employeurs, en affaiblissant la construction des parcours professionnels et en fragilisant le conseil en orientation de carrière.

Les élus ont établi le rapport de force suffisant pour faire revenir l'administration à une gestion plus construite du corps des ITPE. La démonstration en a été faite avec le boycott de la CAP du 22 octobre 2008.

Les élections à la CAP pour la période 2009-2012 vont se tenir le 2 avril 2009. Nous

avons dû batailler pour obtenir la tenue de ces élections dans un contexte de destruction du dialogue social et du paritarisme voulue par le ministère de la Fonction Publique.

La CAP est la seule instance paritaire où la dimension individuelle a toute sa place. En CAP, les élus, armés des informations transmises par chaque ingénieur(e), oeuvrent collectivement pour faire infléchir ou faire changer l'avis de l'administration afin que la décision finale de la DRH soit la mieux adaptée au contexte familial et aux aspirations personnelles et professionnelles de l'individu. Toutes les décisions de gestion (mobilité, promotion, notation-évaluation, titularisation, essaimage, intégration) sont examinées en CAP.

C'est en CAP, à partir de chaque cas débattu, que les élus à la CAP peuvent faire évoluer les règles de gestion rassemblées dans la charte de gestion de l'administration.

C'est également grâce à notre forte représentativité à la CAP que nous obtenons la réouverture du chantier statutaire, l'augmentation du taux promus sur promouvables, l'augmentation du contingent d'emplois à ingénieur(e) en chef, la généralisation du principalat normal et court, l'automatisme de l'ICRGS, l'augmentation du nombre de



promotions au principalat long, la modification de l'arrêté des emplois éligibles à ICTPE 2G et 1G et l'arrêté rendant la NBI interministérielle pour les ICTPE, l'amélioration du séniorat (valorisation des carrières scientifiques et techniques), la réécriture de l'arrêté des points de territorialité de l'ISS et la transformation effective du statut juridique de l'ENTPE.

Le ministère de la Fonction Publique au prétexte fallacieux de vouloir rénover le dialogue social dans la FPE veut simplifier le fonctionnement des CAP et casser le paritarisme actuel.

Ces élections représentent un enjeu important pour la défense du corps et la défense individuelle des ITPE. Nous devons les réussir et nous devons tout mettre en œuvre pour aller expliquer aux ITPE, à tous les niveaux de fonctions, et chez tous les employeurs, les avancées obtenues depuis 2006 et nos revendications pour les années à venir.

Ensemble pour conforter notre statut

Il aura fallu batailler toute l'année 2008 et mettre en place le rapport de force nécessaire pour obtenir, grâce notamment au boycott de la CAP du 22 octobre, l'ouverture d'un nouveau chantier statutaire. Dès la publication du décret du 30 mai 2005, nous faisons la démonstration des difficultés à venir avec l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef pour les transferts qui allaient avoir lieu le 1^{er} janvier 2007 en application de la loi du 13 août 2004 sur les responsabilités locales, puisqu'il faut un grade et non un emploi fonctionnel pour rendre possible tous les détachements dans la fonction publique territoriale.

L'administration du ministère promettait l'ouverture d'un nouveau chantier statutaire, rejoint sur le constat de sa nécessité par la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur. Un nouveau statut s'avérait nécessaire pour permettre les passerelles avec les collectivités locales et une réelle homologation avec le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

En 2006, nous dénoncions dans la *Tribune* n° 1206 le clapet anti-retour occasionné par les décrets créant la position de détachement sans limitation de durée. Faute d'un statut à trois grades et d'une homologation indiciaire, des indices provisoires étaient créés pour « bricoler » les transferts vers la fonction publique territoriale. Nos camarades en position de détachement de droit commun et les ingénieurs territoriaux en poste n'ont pas droit à ces échelons provisoires. Certains camarades, s'ils étaient restés à l'Etat auraient pu bénéficier d'une promotion dans l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef compte tenu du poste qu'ils occupaient. L'administration avait promis une nouvelle réforme statutaire pour la mise en œuvre de cette deuxième loi de décentralisation mais elle n'a rien fait !

Aujourd'hui, avec la création du MEEDDAT et les restructurations des services, création des DREAL et fusion des DDE et DDAF, l'éventail des services se resserre, impactant les postes éligibles à ICTPE 2G et ICTPE 1G. L'emploi d'ingénieur en chef est plus que fragile car des camarades risquent de perdre leur détachement dans l'emploi d'ingénieur en chef compte tenu de la reconfiguration de leur poste et de leur positionnement. Il reste encore le frein à certains départs en collectivités territoriales car le double détachement reste impossible et des camarades en DSLD se sont vus refuser leur promotion du fait que l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef n'existe pas.

De plus, le ministre du MEEDDAT ne cesse de mettre en avant son besoin en compétences techniques pour mettre en œuvre les conclusions du Grenelle de l'environnement, et la nécessité de conserver dans son ministère une forte capacité scientifique et technique de haut niveau et à haute valeur ajoutée. Cette volonté de garder un ministère technique va devoir se concrétiser par des décisions fortes pour le rendre attractif aux ingénieurs, surtout à l'entrée d'une période de forte tension du marché du travail compte tenu des nombreux départs en retraite à venir.

Or, la grille indiciaire du premier niveau de grade qui concerne près des deux tiers du corps des ITPE reste encore notablement

insuffisante pour offrir une rémunération décente au regard des responsabilités et des compétences des ingénieurs des TPE. Il est important de rappeler qu'un ingénieur des TPE gagne moins de 1 800 € en sortie de l'ENTPE et il doit attendre plus de huit ans pour percevoir 2 800 € alors qu'un ingénieur du secteur privé atteint ce niveau de rémunération après trois ans d'expérience en moyenne.

Un nouveau statut est donc nécessaire pour conforter le corps des ITPE aux trois niveaux de fonction, améliorer le niveau de rémunération et permettre une véritable mobilité inter ministérielle et inter fonctions publiques.

Grâce à notre rapport de force, le chantier vient d'être ouvert par le cabinet du ministre et la saisine du ministère de la fonction publique est en cours de préparation par la DRH. Des réunions de concertation sont prévues en ce début 2009 afin d'aboutir au dépôt d'un projet de statut en avril 2009.

C'est un chantier sensible et difficile qui nécessitera votre mobilisation au bon moment et dont la condition de réussite passera également par le résultat des élections à la CAP.

L'enjeu est de taille mais je sais pouvoir compter sur vous tous.

Poursuivre notre action pour obtenir de nouvelles avancées en gestion

En 2008, la gestion a été améliorée par :

- l'application de la règle des deux ans pour le rapprochement de conjoint ;
- l'amélioration des règles d'affectation pour les ingénieurs des TPE issus de la liste d'aptitude (LA) et de l'examen professionnel (EP) ;
- la transparence sur les règles d'affectation en sortie de l'ENTPE ;
- la disparition du vivier tant pour la LA que pour le tableau d'avancement classique ;
- l'évolution du taux promus sur promouvables à 10 % ;

- la valorisation des carrières scientifiques et techniques avec la rénovation du séniorat ;
- le maintien du niveau de promotion à ingénieur en chef de premier groupe et deuxième groupe ;
- la modification de l'arrêté emploi à ICTPE, à paraître en début 2009 ;
- l'arrêté rendant la NBI interministérielle pour les ICTPE.

Ces avancées ne doivent pas s'arrêter là, nous devons encore progresser ensemble pour obtenir :

- l'abandon par l'administration de la règle dogmatique des trois ans en premier poste dès lors qu'il ne correspond pas aux aspirations professionnelles des ITPE, ou que le contenu du poste a changé depuis l'affectation, ou également que de nouvelles contraintes familiales sont intervenues ;
- l'amélioration des règles d'affectation pour les lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude en leur donnant accès, selon leur date de nomination, à deux ou trois cycles de mobilité pour faire leur choix ;
- l'arrêt des blocages à l'essaiement notamment dans le cadre de la restructuration des services où les chefs de service retiennent moins la compétence que l'individu sur son poste pour éviter sa suppression ;
- l'amélioration de l'essaiement à l'international dans le cadre de la mise en place d'une véritable gestion des emplois, des effectifs, des compétences et des carrières (GPEECC) ;
- l'augmentation du nombre de promotions au principalat long, et sans quota, compte tenu de la qualité des dossiers présentés ;
- l'amélioration de la gestion des doubles cursus architecte-ITPE par une meilleure adéquation des postes proposés pour poursuivre leur formation et leur permettre d'effectuer la fin de leur cycle d'études ;

Le maintien de notre gestion nationale avec les chargés de mission qui ont un rôle de conseil et d'orientation des parcours individuels dans la construction de carrière. Il

nous appartient d'être extrêmement vigilants sur leurs missions et sur leur pérennité.

Nous devons également poursuivre notre revendication de l'augmentation du taux promu/promouvables à 12 % pour prendre en compte la baisse du nombre de promovables et permettre, pour une classe d'âge, que six ITPE sur dix soient promus IDTPE par le tableau classique et que quatre ITPE sur dix soient nommés à IDTPE par le principalat. Le nombre de promotions doit être maintenu à hauteur de 190 par an, dont une centaine au tableau classique.

Il est urgent et impératif compte tenu de l'évolution de notre environnement professionnel que la DRH relance le travail de réflexion entamé en 2006 et interrompu début 2007, sur l'avenir du corps des ingénieurs des TPE et de leurs métiers, et construise une note d'orientation devant encadrer plus globalement la gestion du corps. La nomination lors de la CAP du 10 février d'un chargé de mission pour les IDTPE, doit permettre la relance de ce travail.

Enfin, le contexte d'évolution du périmètre ministériel et la réorientation d'une partie des activités vers des emplois plus grenellement compatibles, le tout contenu dans le document de stratégie ministérielle, impliquent l'élaboration d'un plan de GPEECC adapté aux enjeux. Ce plan doit prendre en compte les besoins en compétences individuelles et collectives pour la mise en œuvre du service public de l'aménagement et du développement durables à tous les niveaux du territoire.

Conforter et renforcer notre organisation syndicale

Dans un contexte de modification du paysage syndical par la révision de la représentativité des organisations syndicales, entamée dans le secteur des entreprises en 2008 et voulue par l'action gouvernementale au sein de la fonction publique d'Etat, dans un contexte de rupture du dialogue social, de destruction du paritarisme dans les instances de concertation, de mise en

œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat, nous devons engager une réflexion sur l'impact de ces réformes sur notre organisation syndicale.

Face à la multiplication des employeurs qui donne de nouvelles perspectives pour la construction de compétences individuelles au service de la compétence collective, les ingénieurs des TPE se retrouvent éparpillés. Confirmée par vos interventions lors de notre congrès des 18 et 19 décembre 2008 et les échanges que j'ai eus avec des délégués régionaux et des secrétaires départementaux, une nouvelle réflexion sur notre organisation locale s'impose. Certaines sections de taille très restreinte vivent par l'engagement de quelques militants mais cette organisation ne permet pas d'assurer une véritable animation syndicale pour porter nos positions et construire de nouvelles revendications.

La force de notre syndicat repose sur sa capacité d'analyse et de construction des revendications à tous les niveaux de notre organisation.

Dans l'attente de ce nouveau statut du syndicat, les sections et les unités fonctionnelles doivent être attentives et à l'écoute des ingénieurs des TPE de leur service, expliquer nos positions et revendications sur l'ensemble des sujets qui touchent à notre environnement professionnel et participer activement à l'accueil des ITPE nouvellement affectés.

Les bureaux régionaux doivent poursuivre leur travail d'animation des sections départementales et de remontée de leurs revendications. Ce rôle d'animation réalisé par des réunions et des assemblées générales régulières est déterminant pour l'échange avec nos adhérents. Le niveau régional a également un rôle de conseil auprès des sections et de transmission de l'information après chaque commission exécutive et au fur et à mesure des messages que la permanence lui adresse.

Nous devons notre force et notre indépendance aux adhésions. Une rentrée régulière des adhésions ainsi que l'accueil de nouveaux adhérents seront seuls à permettre de préserver notre capacité d'analyse et le fonctionnement de notre syndicat.

Faire évoluer l'indemnitaire

L'année 2008 aura été comme les précédentes la mise au régime sec pour ce qui concerne l'évolution de nos rémunérations.

Dans un contexte de crise financière, les avancées seront moins rapides mais il ne faut pas laisser ce chantier de côté car depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat sur l'ISS est de plus de 12 %. Et ce n'est pas les quelques pour cents accordés par le gouvernement sur le point d'indice ou la GIPA, ou encore le dispositif scélérat de rachat des jours d'ARTT qui peuvent nous satisfaire.

C'est une aumône de 6,62 € par agent que nous a scandaleusement proposée le MEEDDAT, car l'enveloppe catégorielle 2008 initialement de 15,3 M€ était déjà amputée « des coups partis », c'est quelques miettes qu'il restait à répartir. Les ingénieurs des TPE n'ont eu aucune revalorisation de leur régime indemnitaire alors que, pour d'autres, c'était Noël avant l'heure (l'administration a offert sur un plateau l'augmentation du coefficient de grade des IPC de 52 à 55 !). L'administration joue donc au père fouettard avec les ITPE alors qu'ils sont toujours sur le bateau.

Nous exigeons donc l'ouverture d'une véritable concertation sur ce dossier de l'ISS qui traite de l'ensemble des sujets en particulier le paiement de l'année de retard, la revalorisation du point et des coefficients de grade ainsi que la suppression des coefficients de service en alignant l'ensemble des services sur le coefficient actuellement le plus élevé.

La rémunération des intérimaires doit être traitée par la mise en place d'une dotation spécifique qui correspond sur la durée de la vacance du poste à la masse salariale et indemnitaire de l'agent qui occupait le poste auparavant.

Dans le cadre du projet de circulaire ISS 2009 qui devrait être débattue prochainement, nous réclamons le rétablissement d'une véritable concertation au niveau local par corps et non par macro grades.

Organisation territoriale de l'Etat et avenir des services

Je souhaite que l'année 2009, soit celle de la mise en œuvre des réformes afin que chacun retrouve dans les nouvelles organisations et les nouveaux organigrammes un positionnement, un métier, du goût à l'action et une lisibilité sur les parcours professionnels.

L'aménagement et le développement durables avec la création des DREAL et des DDT sont l'opportunité pour investir de nouveaux métiers et champs d'activités, pour élargir la compétence collective du corps des ITPE et permettre de nouveaux parcours riches et diversifiés positionnant les ITPE au bon niveau.

A chaque niveau d'intervention de l'Etat, il appartient aux ITPE de prendre part à la mise en œuvre de la stratégie ministérielle en portant nos revendications.

Nous revendiquons un travail de fond sur l'ingénierie de l'Etat afin que les services conservent une capacité de conseil, d'analyse et d'expertise pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires pour l'Etat mais également celles partagées avec les collectivités territoriales. Cette ingénierie partagée doit être définie dans ses missions et son mode d'intervention conventionnel hors champ de la concurrence (si quelqu'un dans ce ministère sait ce qu'est l'ingénierie concurrentielle en dehors du dogme créé au prétexte de réduire les effectifs des services...).

Notre action devra également porter sur le confortement du réseau scientifique et technique (RST) et son ouverture aux collectivités locales. Nous aurons à construire très rapidement nos positions et nos revendications sur le chantier d'évolution des CETE, dès lors que celui-ci permet de conforter l'activité des CETE et d'ouvrir leur gouvernance aux collectivités territoriales.

ENTPE

L'école, creuset du corps des ITPE, reste une priorité avec l'aboutissement du projet stratégique et son ouverture à la fonction publique territoriale.

Grâce à notre pression, nous avons obtenu du ministre du MEEDDAT l'ouverture des écoles, dont l'ENTPE, à la fonction publique territoriale.

Cette ouverture doit se concrétiser par la signature d'une convention cadre de partenariat entre l'ENTPE et le CNFPT pour la formation continue, continuée et la préparation au concours d'ingénieurs en chef de la fonction publique territoriale.

Concernant la formation initiale, la réflexion est bien prise en compte par le groupe de travail ENTPE-CNFPT. Elle nécessite une expertise pour mettre en place le dispositif juridique permettant à un ingénieur stagiaire en troisième année de passer l'oral d'admission sans avoir l'obtention de son TFE et lui faire gagner ainsi une année, ou pour reconnaître que le concours externe pour le recrutement d'ITPE vaut concours pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Enfin, l'ENTPE vient d'obtenir le renouvellement de son habilitation à délivrer le diplôme d'ingénieur pour six ans suite à sa dernière audition par la commission des titres d'ingénieurs en septembre 2008.

Pour l'avenir de l'Ecole, les deux chantiers prioritaires de 2009 sont l'aboutissement du projet stratégique et l'ouverture à la FPT. Nous devons agir au bon niveau et au sein du conseil d'administration pour que ces chantiers se concrétisent.

Organisation territoriale de l'Etat et ressources humaines : spirale infernale !

Lors de nos différentes concertations avec le cabinet du MEEDDAT et l'administration sur la mise en œuvre de l'organisation territoriale de l'Etat, ceux-ci avaient avancé qu'un sérieux recadrage sur les projets locaux d'organisation des services déconcentrés interministériels de l'Etat aurait lieu en fin d'année 2008.

Après avoir laissé toute latitude, avec la circulaire du 7 juillet 2008 et l'instruction du 28 juillet 2008 du SGG, aux préfets de départements et de région, la circulaire du 31 janvier 2008 était attendue comme une bouée de sauvetage.

Il faut rappeler que dans bon nombre de départements, les projets d'organisation ont été menés avec un simulacre de concertation et même parfois sans concertation. Même les chefs de service de certains départements n'ont pas eu voix au chapitre, et nous passons sous silence ceux qui ont courbé l'échine pour sauver leur carrière !

C'est près de la moitié des projets d'organigramme remontés à la mission interministérielle de réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat (MIRATE), placée auprès du Premier ministre, qui ne respecte pas les circulaires des 7 et 28 juillet 2008.

Le MEEDDAT qui se faisait fort de peser dans la balance pour faire que les DDEA seraient bien le socle des futures directions départementales du territoire n'a pas gagné ses arbitrages.

Le ministère de l'Intérieur veut accélérer la cadence en imposant la remontée des organigrammes définitifs dans des délais express, en moins de 7 jours, de façon à ne laisser aucune place à la concertation. La circulaire du 31 décembre censée recadrer la démarche de ceux qui mènent la danse ne prévoit aucune concertation avec les organisations syndicales. Ainsi, lors de l'audience au cabinet du MEEDDAT avec les organisa-

tions syndicales le 26 janvier 2009, la FEETS-FO et le SNITPECT-FO ont réclamé que les organigrammes définitifs soient présentés et débattus au sein des comités techniques paritaires locaux comme le prévoient les textes définissant leur rôle et leurs attributions, notamment le décret n° 82-452 du 28 mai 1982. Le cabinet s'est engagé à veiller à ce que ces débats aient bien lieu.

Il convient donc de demander la mise à l'ordre du jour du projet d'organigramme définitif dans chaque CTP de la DDE et de la DDAF. Les CTPS des DDEA n'existent pas et cela n'a pas de sens de faire se prononcer les agents sur une structure morte née. La constitution de CTPS pour les 47 DDEA qui ont été créées par le décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 ne pourrait avoir lieu avant le mois de juin 2009 alors que la préfiguration des directions départementales interministérielles (DDI) sera engagée !

Sous notre pression, le secrétariat général du ministère a pris en charge le travail d'analyse des organigrammes.

Modularité et préfectorisation des services !

La circulaire du 31 décembre 2008 clôt une année d'annonces dogmatiques, sans concertation ni consultation des citoyens sur le service public républicain; une année sans aucune stratégie pour le service public de

l'Etat qui, face aux attaques répétées, se retrouve en proie aux équipes de la RGPP.

Annoncée comme devant recadrer les projets organisationnels des préfets qui dérivent grandement des préconisations de la circulaire du 7 juillet 2008, elle offre au contraire une liberté totale à chaque préfet pour organiser l'Etat au niveau départemental. Elle ne dit rien pour l'avenir mais cette modularité laissera toute latitude au préfet pour enclencher dès 2010 une nouvelle réorganisation des services déconcentrés devenus interministériels, en fonction des décisions qui seront prises par le Chef de l'Etat à l'issue des conclusions de la commission Balladur.

Le Premier ministre confirme dans cette circulaire que la « modularité » et la « préfectorisation » dictent désormais l'organisation des services et la répartition des missions de l'Etat au niveau départemental. C'est ainsi que le niveau ministériel est clairement exclu des arbitrages qui s'opèrent, depuis le début de cette cynique RGPP, uniquement entre les préfets, le ministère de l'Intérieur et le Premier ministre.

A compter de 2010, l'organisation des compétences et la répartition des missions de l'Etat seront incohérentes et hétérogènes d'un département à l'autre. En étant morcelée de la sorte, l'action de l'Etat pour chaque politique publique se retrouve fragilisée, voire impossible, au niveau départemental. Cependant, les objectifs cachés de la réforme seront bien atteints : retrait de

l'État du niveau départemental, disparition de missions et suppression d'effectifs.

La mutualisation de missions au niveau régional achève le mouvement, avec la remontée d'effectifs du niveau départemental vers le niveau régional, sous l'impulsion du préfet de région, supérieur hiérarchique des préfets de département. La mise en place d'agences telles que France Domaine, France Achats, Office national de la paye, Agence de la comptabilité de l'État dont le préfet de région sera le délégué local, participe à ce mouvement général.

L'objectif des « promoteurs de la RGPP » : diminution des deux tiers des effectifs départementaux de l'État d'ici 2012, soit par suppressions directes, soit par remontées des effectifs et moyens au niveau régional, est en passe d'être atteint.

L'organisation des ministères s'arrête au niveau régional

Cette circulaire confirme l'importance du rôle régional, avec comme chef de file le préfet de région, tant au niveau de la cohérence de l'organisation territoriale, que du pilotage des politiques publiques et de la gestion des ressources humaines.

Elle affirme le caractère interministériel des directions départementales, de même que leur qualité de service déconcentré. A noter que l'appellation "direction départementale interministérielle" est employée pour la première fois.

La circulaire rappelle toutefois le maintien du lien entre les ministères et les services déconcentrés.

Deux ou trois directions ?

Pour tenter de raisonner les préfets et limiter l'ampleur des réorganisations, la circulaire introduit le seuil de population départementale de 400 000 habitants au delà duquel la création de 3 directions au lieu de 2 pourra

être envisagée sous réserve d'un argumentaire.

Initialement, l'option de mettre en place trois directions devait être exceptionnelle, selon les orientations de la circulaire du 7 juillet, mais les préfets l'ont plébiscitée pour mieux diviser les directions départementales des territoires plutôt que de préférer la cohérence et l'efficacité du service public de l'aménagement durable des territoires.

C'est ainsi que l'organisation des missions entre les deux ou trois directions départementales et la préfecture est laissée à l'appréciation des préfets pour ce qui concerne les fonctions sociales du logement, la politique de la ville, diverses fonctions liées au contrôle de légalité, la sécurité routière, la prévention des risques et la gestion des crises, ce qui représente des pans entiers des missions du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT) qui pourront être morcelés au gré des arrangements locaux. Dans cette vision découpée, l'aménagement du territoire n'existe plus, mais inversement, la présence éventuelle d'un sous-préfet à la ville ou d'un préfet à l'égalité des chances devient un critère déterminant pour définir l'organisation.

Modularité à outrance !

Si la circulaire affirme que la structuration des directions départementales des territoires (DDT) se fait à partir des DDEA avec l'adjonction du bureau de l'environnement de la préfecture, la modularité sur certaines missions retire toute la cohérence qu'aurait pu avoir la fusion des DDE et des DDAF pour les politiques publiques d'aménagement et de développement durables des territoires.

De même, si les groupes de subdivisions des DRIRE restent rattachés aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), il n'en demeure pas moins la velléité des préfets d'en faire des antennes de la DDT car ils ont l'autorité fonctionnelle sur ces unités territoriales des

DREAL pour leurs compétences départementales.

Le logement et l'urbanisme restent deux compétences de la DDT pour la partie production de logement. Le volet social du logement n'est pas figé, il peut être soit en DDT ou en direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), tout comme la politique de la ville. Sur ces deux derniers points, cela montre la méconnaissance du sujet tant par les équipes de Matignon que par les préfets notamment le lien entre aménagement, urbanisme, politique sociale du logement, accueil des personnes en difficultés. Ce n'est pas en morcelant les politiques que l'Etat s'en trouvera plus efficace.

L'incompréhension totale est sur la **sécurité routière** qui est susceptible de se retrouver là où le préfet voudra bien la placer alors qu'il s'agit d'une politique sectorielle transversale à d'autres domaines tels que l'aménagement, les transports, les déplacements. Le MEEDDAT semble dans l'incapacité de convaincre sur ce sujet.

La prévention des risques et la gestion des crises sont pour partie en DDT (impact sur les milieux) et en DDPP (impact sur l'homme).

Pour les risques technologiques, la circulaire propose la création d'un pôle « installations classées au titre de la protection de l'environnement » (ICPE) en DDPP ou DDCSPP mais la rédaction de la circulaire sur les risques naturels montre que le cas des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) est plus ambigu. Les PPRT doivent au même titre que les risques naturels être rattachés à la DDT car ils portent aussi sur des modifications de l'aménagement de l'espace.

Il est à craindre que cette ambiguïté n'amène à des décisions à l'encontre du bon sens en terme de développement durable des territoires.

Ressources humaines : la régionalisation en marche !

La mutualisation des fonctions supports et transversales des services de l'État s'intensifie sous la seule responsabilité du préfet de région, y compris en matière de gestion des personnels par la mise en place début 2009 de plates-formes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines ; la création de « viviers de vacataires et contractuels » laisse déjà présager des orientations voulues en terme de gestion : la banalisation, avant généralisation, de l'emploi précaire !

Le projet de circulaire définissant les modalités de gestion des ressources humaines en accompagnement de la réorganisation territoriale de l'Etat vient d'être transmis aux organisations syndicales et soumis au conseil supérieur de la fonction publique du 12 février 2009.

Cette circulaire confirme également la gestion des compétences et des mobilités au niveau régional au détriment des parcours professionnels choisis et au détriment de l'égalité de traitement car elle prévoit que les CAP nationales seront juste informées sur les pré positionnements des agents, ce qui laisse augurer de la suite !

Elle prévoit l'élaboration d'une charte de gestion nationale des ressources humaines précisant les modalités d'harmonisation des conditions d'emploi et de travail. Le risque est prégnant de laisser aux préfets de région et de département la possibilité d'utiliser les ETP pour les affecter sur des missions qui ne seront pas forcément les missions jugées prioritaires par le MEEDDAT ou les autres ministères.

La création des plates-formes ressources humaines (RH) dans les secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) est confirmée. Selon les arbitrages interministériels, il s'agira de structures réduites au démarrage, de l'ordre de quatre à six personnes, chargées de provoquer la synergie entre les bureaux RH des différents

services de l'Etat dans la région, mais tout laisse penser que dans un second temps ces structures pourraient s'agrandir fortement. Il est d'ores et déjà prévu la création de bourses régionales de l'emploi avec une expérimentation dans les régions Lorraine, Champagne-Ardenne et Picardie.

Les agents comme les directeurs des services et de la préfecture vont être mis en concurrence pour se partager les quelques postes qui restent, avec en toile de fond la volonté du ministère de l'Intérieur de contrôler les futures directions départementales interministérielles et de repositionner ses propres personnels d'encadrement.

Pour accompagner les agents lors de cette exercice de réorganisation, la circulaire s'appuie sur les dispositifs prévus par le projet de loi relatif à la mobilité analysé dans notre *Tribune* n°1212. Il est prévu la mise en place de conseillers mobilité-carrière au niveau des plates-formes RH régionales pour accompagner les agents en développant des partenariats avec la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH), et pour repositionner, notamment, les agents sans "chaise" à l'issue de la réorganisation.

L'appel à candidature pour les postes de préfigurateurs de la DDT va être lancé, certains préfets n'ayant pas attendu la consigne. Les 55 DDEA nommés devraient être les préfigurateurs de la DDT, mais l'administration laisse déjà sous-entendre qu'il n'en sera pas de même pour la prochaine vague des DDT. Les personnels des directions départementales interministérielles restent, pour l'instant, gérés dans leur corps d'origine par leur ministère d'origine.

Nous resterons extrêmement vigilants à ce que cela n'aboutisse pas à de quelconques projets de régionalisation de la gestion de toutes les catégories d'agents de l'Etat.

Parallèlement, un emploi fonctionnel unique de chefs de services déconcentrés et de leurs adjoints, devrait être créé par un décret à paraître au premier semestre 2009. Nos camarades ICTPE 1G, actuellement sur des emplois de DREAL, DREAL-adj, DRE

adjoint, DDE, DDE-adj, DDEA et DDEA-adj sont concernés.

Demain, quel service public au niveau départemental ?

Le croisement de ces circulaires et les agissements des grands réformateurs de l'Etat démontrent une nouvelle fois que la compétence technique et la capacité d'intervention opérationnelle de l'État au plus proche du territoire sont sacrifiées sur l'autel de la RGPP.

Les éphémères DDEA vont disparaître avant même de s'être stabilisées et certaines de leurs missions seront éclatées différemment d'un département à l'autre, voir régionalisées.

L'Etat propose donc aux citoyens un service public de proximité qui s'éloigne de plus en plus des territoires, créateur d'inégalités, dégradant l'accès aux renseignements et aux autorisations, avec la disparition du conseil et des avis techniques.

Ces orientations prises par les plus hauts responsables de l'Etat sont scandaleuses et nous les condamnons car ils auront participé à la destruction du service public républicain par leur vision dogmatique. Ils transfèrent aux générations futures la réparation des catastrophes à venir et la reconstruction d'un service public qui avait pourtant fait ses preuves !

Et ce n'est pas fini, ce sera demain le tour des collectivités territoriales de passer au crible de la RGPP. Il nous appartiendra alors de nous mobiliser pour la sauvegarde du service public des collectivités territoriales indispensable et complémentaire à celui de l'Etat !

Le SETRA : "Service d'Exil vers des Territoires Ruraux Abandonnés"

Fin juillet 2008 : le chef de l'Etat rend public le nouveau Livre blanc des armées, qui prévoit en particulier la diminution du nombre d'implantations de casernes et autres sites militaires.

Levée de bouclier immédiate des élus locaux concernés par des fermetures : le chef de l'Etat finit par concéder à certains d'entre eux une compensation sous forme de délocalisation de services centraux, d'administration centrale ou d'établissements publics.

C'est ainsi que le SETRA, actuellement implanté à Bagneux (juste aux portes de Paris) a appris qu'il serait délocalisé au 31 décembre 2010 dans les anciens locaux de la caserne du 2^{ème} régiment de Sourduin, en Seine et Marne, dans la circonscription du député Christian Jacob.

Une ineptie

Pourtant depuis 2006, le Sétra et ses agents travaillaient sur la création d'un pôle scientifique et technique à Champs-Sur-Marne, dont le contour et la cohérence lui auraient permis de rivaliser avec les plus grands pôles mondiaux dans ces domaines d'activité. Sa constitution visait à faciliter les synergies avec les organismes de recherche, les universités, et à permettre la construction de carrières d'experts. Ce projet était largement accepté par les agents du Sétra.

Les agents du Sétra sont moins de 3% à se déclarer prêts à suivre le Sétra à Sourduin. La desserte de la commune de Sourduin n'est pas compatible avec les missions et les besoins en accessibilité du Sétra, qui a des partenaires répartis sur l'ensemble du territoire français et à l'international. D'après les premiers éléments disponibles d'une étude de faisabilité (lancée après la prise de décision !), le fonctionnement à Sourduin nécessiterait la mise en place de nombreuses navettes dédiées (les habitants du Provinois ne pourront donc pas en profiter...), ce qui tant sur le plan financier (1M€ par an) qu'écologique est une aberration. En outre, la caserne de Sourduin n'est pas adaptée pour recevoir les bureaux du Sétra et nécessiterait donc d'importants travaux dont on ignore encore le financement (chambrées à transformer en bureaux, connexion internet spécifique aux besoins du service...). Compte tenu que peu d'agents iront s'installer à Sourduin, de tels investissements constituent un véritable gaspillage de fonds publics. Nous ne sommes plus au temps du Consulat où les réformes étaient engagées sans se préoccuper de leur coût !

Au final, la ville de Sourduin va hériter d'un service physiquement composé de moins d'une vingtaine d'agents, qui aura perdu toute sa valeur et ses compétences. Et il sera bien difficile de faire venir des agents de l'Etat expérimentés au sein d'un service qui ne sera plus tête de réseau et qui aura perdu son rayonnement national et international dans tous ses champs de compétence. Les seuls agents susceptibles d'être affectés au Sétra seront les premières affectations en sortie d'école, qui pâtiront comme d'habitude du manque de vision de l'administration et qui, par définition, ne pourront pas recapitaliser à court terme l'expertise du Sétra.

En isolant le Sétra du reste du ministère et de l'ensemble de ses partenaires privés et publics, cette décision politique, arbitraire, qui n'est basée sur aucune réflexion stratégique, réduit à néant toute perspective d'avenir pour ce service scientifique et technique. Arrêtons le militantisme grenellien !

Le Sétra se mobilise...

Suite à cette annonce, les agents du Sétra se sont constitués en collectif. Leur première action a été de faire circuler une pétition. Nous vous invitons à la faire connaître et à la signer. Ils ont également lancé une opération fax, en sollicitant leurs différents interlocuteurs – et par extension l'ensemble des agents du ministère – pour qu'ils témoignent par ce fax de leur attachement au Sétra. Vous trouverez cette pétition et ce fax sur www.snitpect.fr à la rubrique Les Dossiers – Réforme de l'Etat – Délocalisations.

Le 20 janvier 2009, le chef de l'Etat était en déplacement à Sourduin. Les agents du SETRA se sont rendus sur place pour manifester et demander une audience. La manifestation des agents du SETRA a été encadrée par une multitude de gendarmes, policiers et CRS, à grand renfort de barrages routiers.

Leur accueil sur les lieux relève des pratiques des plus scandaleuses et contraire au respect des libertés publiques !

Une délégation du SETRA a pu être reçue par le conseiller technique de l'Elysée chargé de la réforme de l'Etat. La réponse à leurs questions est venue directement du chef de l'Etat pendant la table-ronde à laquelle il participait : "Ils ont tort. Ce transfert, il se fera." "J'écoute, mais je tiens pas compte". Le directeur du SETRA a reçu sa lettre de mission pour mener à bien la délocalisation, il s'appuiera pour cela sur le cabinet Cap Gemini. L'événement du 20 janvier a été largement relayé dans la presse. Des articles ont décrit le combat des agents du SETRA dans *Le Monde*, *Le Canard Enchaîné*, *20 Minutes*...

b r è v e s

Le 3 février : FO en tête aux élections de l'adminis- tration centrale !

Le résultat des élections du 3 février 2009 pour la désignation des représentants du personnel au Comité technique paritaire de l'administration centrale du MEEDDAT – plus de 5 400 agents concernés – démontre une nouvelle progression de Force Ouvrière au sein de ce ministère. FO est la première organisation de l'administration centrale et des services techniques centraux.

FO termine également en tête dans plusieurs comités techniques paritaires de directions générales de l'administration centrale (Secrétariat général / Direction générale de la prévention des risques / Conseil général de l'environnement et du développement durable...) et conforte sa première place dans plusieurs services spécialisés (SETRA...).

La Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) salue la participation des agents du MEEDDAT – plus de 60% de votants à cette élection – qui accentue encore la progression de FO au MEEDDAT, déjà confortée par les résultats des élections du CTP ministériel de juin 2008. Issus d'administrations, de services et d'établissements publics différents (ex Équipement, ex Ecologie, ex Industrie), leur nouveau vote est sans appel. Les agents confirment majoritairement leur confiance aux organisations syndicales qui ne se soumettent pas aux diktats de la révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la politique gouvernementale, qui défendent leurs revendications et le service public et qui ne se compromettent pas dans les calculs de bas étages.

La FEETS-FO constate qu'elle est la seule organisation à renforcer sa représentativité alors que d'autres perdent plusieurs sièges et que certaines ne sont plus représentées dans les instances ministérielles. La FEETS-FO salue l'action de ses syndicats, de ses sections et de l'ensemble des militantes et militants engagés dans l'action qui ont construit ce succès.

FO	CGT	CFDT	UNSA	AIPC SNIGREF	CFTC	FSU	SOLIDAIRES	CGC
29,88%	25,81%	20,72%	8,25%	4,50%	3,38%	3,16%	2,22%	2,07%
4 sièges	3 sièges	2 sièges	1 siège	0	0	0	0	0

Extrait de la déclaration FEETS-FO

Le 29 janvier : quand les grèves se voient !

Dans la rue 2,5 millions de salariés du privé et du public ont réclamé ce jour-là d'une seule voix une meilleure prise en compte de leurs droits. La mobilisation a été considérable dans de nombreuses villes françaises.

Au MEEDDAT, ce sont 28,5% des agents qui ont fait grève le jeudi 29 janvier dernier. Massivement, les agents ont dénoncé la dégradation du service public et les effets pervers de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Leur participation hors du commun a été remarquée. Espérons qu'ils auront été entendus !

b r è v e s

b r è v e s

ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'ESPACE DE NOS DROITS

**Mobilisés, solidaires, conquérants
Ensemble pour avancer encore !**

LE 2 AVRIL 2009

Election
des
représentants
à la CAP

Cher(e) camarade,

Ce qui constitue notre force, ce n'est pas uniquement d'appartenir à un groupe, c'est d'avoir fait ensemble de grandes choses dans le passé et de vouloir en faire encore dans l'avenir. Nous élargissons sans cesse l'espace dans lequel les ingénieurs des TPE peuvent légitimement trouver les emplois qui correspondent à leurs aspirations et leurs compétences.

- ✓ Ensemble, nous assurons au quotidien l'écoute, le conseil et la défense individuelle de chacun mais aussi la défense collective de tous.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu un nouveau statut en 2005, avec une vraie amélioration indiciaire et indemnitaire pour tous et une meilleure reconnaissance des fonctions et des responsabilités occupées.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu qu'une nouvelle négociation statutaire soit engagée dès la fin de l'année 2008.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu plus de transparence sur les règles de gestion du corps des ingénieurs des TPE avec l'élaboration d'une charte de gestion en 2006 encore améliorée en 2008 pour tenir compte des jurisprudences gagnées par les élus du SNITPECT à la CAP.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu l'augmentation significative des promotions à IDTPE avec un taux promu sur promouvables qui est passé de moins de 7 % avant 2005 à 10 % aujourd'hui.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu une augmentation significative du contingent global d'ICTPE 2G et 1G dans tous les ministères employeurs d'ingénieurs des TPE.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu une amélioration du séniorat, pour une nouvelle reconnaissance des parcours et carrières scientifiques et techniques.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu une amélioration des conditions d'essai.
- ✓ Ensemble, nous avons obtenu la transformation du statut de l'ENTPE en établissement public scientifique, culturel et professionnel ce qui lui permet une ouverture à la fonction publique territoriale, un nouveau positionnement au sein du pôle universitaire de Lyon et à l'international, ainsi qu'un renforcement de la formation et de la recherche.

**Ensemble, nous avons su maintenir le rapport de force
pour que ces progrès ne s'arrêtent pas là...**



SNITPECT

UNE ORGANISATION A L'EPREUVE DU TEMPS

Ensemble, poursuivons nos progressions individuelles et collectives !

Agissons pour un dialogue social vrai et sincère et une prise en compte réelle de nos revendications. Soutenons la CAP des ingénieurs des TPE, seule instance à même de garantir la défense individuelle de chacun et la progression collective de tous.

Obtenons de nouvelles améliorations statutaires pour tous les ingénieurs des TPE. Obtenons une revalorisation des grilles indiciaires et des régimes indemnitaires de tous les grades. Obtenons que l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef soit transformé en grade pour une véritable mobilité inter-fonctions publiques.

Obtenons une note d'orientation sur le corps des ingénieurs des TPE pour un positionnement ambitieux à tous les niveaux de fonctions et chez tous les employeurs.

Obtenons un taux promu sur promouvables de 12 % pour garantir à tous les ITPE d'être promu IDTPE (6 ITPE sur 10 au tableau classique et 4 ITPE sur 10 par le principalat long généralisé).

Exigeons la transparence sur les modalités de gestion et les différents régimes indemnitaires dans les collectivités territoriales, pour promouvoir les parcours professionnels au sein de la fonction publique territoriale et en inter-fonctions publiques.

Exigeons de l'administration que les ingénieurs des TPE placés en détachement bénéficient des mêmes droits qu'à l'Etat.

Obtenons le maintien d'une mobilité et d'un essaimage choisis, prenant en compte les contraintes et aspirations personnelles et professionnelles, pour construire des parcours diversifiés et valorisants.

Obtenons la revalorisation du point d'ISS, le rattrapage de l'année de retard, une juste rémunération des intérim, l'augmentation des coefficients de grades, l'alignement vers le haut des coefficients de service, la suppression des coefficients individuels.

Confortons l'ENTPE comme école de formation initiale, continuée et continue des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires ouverte aux trois fonctions publiques d'Etat, territoriale, hospitalière et aux entreprises.

Sauvegardons le service public de l'aménagement et du développement durables et son réseau scientifique et technique sur l'ensemble du territoire, doté d'une ingénierie partagée avec les collectivités pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Améliorons nos conditions de travail. Exigeons le confortement des garanties acquises, la prise en compte par la rémunération de toutes les heures travaillées, le choix des modalités d'organisation du temps de travail.

Agissons collectivement pour faire arrêter les perpétuelles restructurations de services afin de retrouver du sens et de la lisibilité à l'action, de stabiliser les équipes et les effectifs et de mettre en œuvre les politiques publiques.

Ensemble pour chacun et pour tous !

C'est ensemble que nous pourrons progresser et conquérir de nouveaux droits, de nouveaux espaces pour construire encore plus librement nos carrières.

C'est ensemble que nous pourrons combattre pour un avenir ambitieux des services, des compétences et des missions du service public républicain.

C'est ensemble, avec toi, pour toi, que nous nous engageons.

Les candidats du SNITPECT-FO à l'élection à la CAP des ingénieurs des TPE

ils nous a quittés

Gérard Noguès

Hommage rendu par
Jean-Claude Mailly,
secrétaire général de
la confédération FO

Particulièrement révoltant. Particulièrement brutal. Particulièrement injuste.

Gérard Noguès disparaît en pleine force de l'âge sans avoir pu mener à leur terme deux dossiers sur lesquels il s'était fortement engagé: la défense de la république et une plus grande efficacité des structures Force Ouvrière de la fonction publique.

Militant FO de l'Équipement dès les années soixante-dix, il a successivement pris des responsabilités syndicales dans son syndicat, à la Fédération de l'Équipement, des Transports et des Services, puis à la Fédération générale des Fonctionnaires où il a succédé à Roland Gaillard en 2003.

Il était aussi Secrétaire général de l'UIAFP, membre du Conseil économique et social, membre du Conseil d'orientation des retraites et membre de la Commission exécutive confédérale.

Je ne m'attarderai pas sur le parcours syndical de Gérard que la plupart d'entre vous connaissent.

Fonctionnaire d'État, il en connaissait certes le statut sur le bout des doigts. Il était, comme son prédécesseur, incollable. Mais il n'avait pas une conception statique et technicienne de la fonction publique.

Il portait très haut les valeurs et principes républicains et le statut n'était que l'expression, l'outil de cet attachement viscéral à la république.

Pour lui, par exemple, la continuité républicaine impliquait la neutralité de la fonction publique, une neutralité qui, elle-même, nécessitait une stabilité de l'emploi.

Pour lui, l'égalité des droits c'est à la fois l'égalité d'accès des usagers à des services publics de qualité, c'est aussi l'existence des concours comme instruments égalitaires d'accès à la fonction publique. C'est aussi pour cela qu'il était, à juste titre, allergique et opposé à la rémunération au mérite.

Contrairement à d'autres, il n'avait pas besoin d'invoquer la république à des moments jugés opportuns ou opportunistes, il la vivait et la défendait tous les jours.

Avec la crise du système que nous traversons, il plaidait à juste titre pour le retour de l'État républicain et l'abandon de la mécanique dévastatrice de la RGPP. Il n'était pas contre la réforme de l'État, il était pour le renforcement de la république.

Fraternel et solidaire, Gérard l'était vis-à-vis de ses camarades fonctionnaires mais aussi envers son engagement interprofessionnel au sein de la Confédération où, par exemple, ses interventions à la Commission exécutive confédérale étaient attendues et appréciées.

Libre, il l'était aussi et cet attachement à la liberté était une des raisons importantes de son engagement à Force Ouvrière. Il incarnait très bien le slogan de notre dernier congrès confédéral: Libre, Indépendant, Déterminé.

Gérard était aussi, au-delà du camarade, l'ami sincère sur lequel on peut compter. Discret sur sa vie privée, c'est dans ses yeux qu'on pouvait lire ses peines et ses joies. Ainsi, il fut fier de faire ici à Pau, chez lui et sur cette terre de rugby, le congrès de la FGF. Il était fier également, le 23 octobre dernier, de la manifestation nationale des fonctionnaires FO à Paris.

Je pense à toi, Gisèle, son épouse, qui perds un être aimé.

Force Ouvrière perd un camarade.

La République perd l'un des siens.

le SNITPECT mode d'emploi

Elections CAP du 2 avril 2009

Le vote : qui, où, quand, comment

Qui vote ?

Les ingénieurs des TPE en position normale d'activité, mis à disposition, détachés (y compris DSLD), en congé de longue maladie, en congé de formation, en congé parental, en congé de maternité ou de paternité, en cessation progressive d'activité.

Ne peuvent pas voter :

- les ingénieurs des TPE placés en disponibilité, en congé de fin d'activité (CFA), en position hors cadre ou volontaires civils
- les stagiaires dont la date de titularisation prévue est postérieure au scrutin.

Quelques cas particuliers :

- les agents détachés dans le corps des ingénieurs des TPE (non stagiaires) : sont électeurs à la CAP du corps des ingénieurs des TPE (ex. : ingénieur territorial ou ingénieur France Telecom "détaché entrant") ;
- les ingénieurs des TPE détachés dans un autre corps en qualité de stagiaire, ou les lauréats de l'examen professionnel IPC encore en formation ou en stage à l'ENPC : sont électeurs à la CAP du corps des ingénieurs des TPE ;

- les élèves de l'ENTPE issus du concours interne : ne sont pas électeurs à la CAP du corps des ingénieurs des TPE. Ils sont par contre électeurs à la CAP de leur corps d'origine.

Où voter ?

La liste des bureaux de vote est indiquée dans la circulaire (fiche n°4).

En règle générale : Les agents en poste hors du MEEDDAT et/ou les agents en position de détachement votent par correspondance auprès du bureau de vote central (DRH). Les autres agents votent auprès de leur bureau de vote dit "spécial".

Rappel : une DIREN et une DRIRE sont des services du MEEDDAT.

Le vote par correspondance, pour qui ?

- les agents affectés en dehors de services du MEEDDAT ou de la Culture
- les agents affectés dans un service rattaché au bureau de vote central (ex. : CIFP de Paris, DULE, DIREN Ile de France, etc.)

- les agents qui n'exercent pas leurs fonctions au siège d'une section de vote

(pour ces agents, la possibilité de vote par correspondance est accordée automatiquement ; il convient toutefois, par sécurité, de le vérifier auprès du bureau de vote)

- les agents en congé régulier, en congé de maladie, en congé maternité
- les agents éloignés du service pour raison professionnelle (ex. : mission ou déplacement prévu)

(pour ces agents, la demande doit parvenir au bureau de vote de rattachement avant le 30 mars, 16 heures)

- les agents empêchés de prendre part directement au vote par suite de nécessités de service ou d'événement familial grave

(pour ces agents, la date du 30 mars n'est pas opposable. Leur demande vaudra acceptation).

D'un point de vue pratique : le vote par correspondance utilisant l'acheminement postal, il convient de prévoir un délai suffisant pour que le vote puisse être pris en compte.

La liste des candidats du SNITPECT à l'élection du 2 avril 2009

Ingénieurs Divisionnaires des TPE

PAQUIER Gilles	SNITPECT
LATGER Thierry	DIR Méditerranée
LEFEBVRE GUILLAUD Sandrine	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
KUNTZ Georges	CETE de l'Est
WALTHER VIEILLEDENT Louise	DREAL Midi-Pyrénées
HENNION Eric	DDE de Charente Maritime

Ingénieurs des TPE

RUSO Fabrice	DIR Centre Est
KLEIN WODZYNSKI Sabrina	SNITPECT
JACQUOT Nadia	AITPE
LEGRENZI Yves	DDEA du Maine et Loire
BOULET DESBAREAU Claire	DDAF du Gard
NIZARALY Zaïnil	Conseil Général de Seine Saint Denis

Retrouvez une présentation individuelle de chaque candidat sur www.snitpect.fr



SNITPECT-FO 11, rue Meslay 75003 PARIS

Tél. 01 42 72 45 24 Fax 01 42 72 05 67

Courriel : snitpect@snitpect.fr Site internet : www.snitpect.fr

Directeur de la publication : Gilles PAQUIER Commission paritaire n° 1109 S 06818 Périodicité : trimestrielle

Imprimerie : A.TROIS 06 26 84 14 51 ISSN 1959-4704

Elections CAP le 2 avril 2009 : **votez !**

La CAP des ingénieurs TPE, c'est...

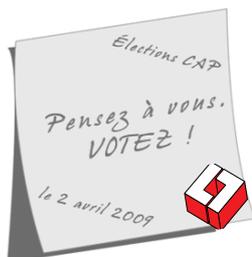
- ◆ Une commission paritaire nationale, composée de douze membres (titulaires et suppléants) représentant le personnel et d'autant de représentants de l'administration, qui se réunit au minimum six fois par an pour examiner tout ce qui concerne la gestion individuelle des ingénieurs TPE (mobilité, promotion, essaimage, notation...).
- ◆ Le seul lieu d'écoute par l'administration des contraintes et aspirations personnelles des agents, qui sont relayées par la voix des représentants du personnel.
- ◆ Un lieu d'échanges et de revendications sur des problématiques collectives également, car l'examen des situations individuelles est souvent propice à engager des débats plus généraux sur les services, les missions, l'ISS, le statut, les positions que nous occupons...

Aller voter le 2 avril, c'est...

- ◆ Montrer ton attachement à cette CAP. Le taux de participation aux élections du 2 avril sera un signe fort pour l'administration et conditionnera nos pistes de progrès futurs.
- ◆ Réclamer le maintien d'une écoute des individus, dans une période où les agents se retrouvent souvent « broyés » par les réformes incessantes et effrénées et où les préoccupations sociales passent au second plan.
- ◆ Réclamer le retour d'un dialogue social constructif, où il s'agira de réfléchir ensemble à la composition du service public de demain, en lieu et place de concertations prétextes dont l'issue est arrêtée avant même qu'elles ne se tiennent.
- ◆ Défendre globalement et massivement le paritarisme et le dialogue social, face à la volonté destructrice de la Fonction Publique de réduire à peu de chagrin le nombre et le rôle des instances de dialogue. Dans cette vision, notre CAP deviendrait au mieux une simple chambre de validation a posteriori.

Voter pour le SNITPECT, c'est...

- ◆ Choisir douze représentants du personnel qui seront à la disposition de tous et présents à toutes les CAP, dans l'objectif d'un service universel et transparent.
- ◆ Etre assuré d'une défense remplie de convictions et de neutralité dans toutes les configurations de la CAP, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une CAP disciplinaire.
- ◆ S'assurer de la cohérence du discours porté en CAP : plus les élus à la CAP du SNITPECT sont nombreux, plus leur voix est forte et convaincante, sans discordance.
- ◆ Choisir des convictions qui ont été construites collectivement par le syndicat et ses adhérents : les élus à la CAP du SNITPECT s'appuient entièrement sur le corps de doctrines qui a été construit par les ingénieurs TPE eux-mêmes, ce qui garantit l'égalité de traitement de chaque cas individuel. Ce corps de doctrines est fort face à l'administration, parce qu'il est porté de longue date par le SNITPECT et qu'il est capable de s'adapter lorsque le contexte le rend nécessaire (par exemple aujourd'hui les restructurations de services).
- ◆ Soutenir une vision positive du corps des ingénieurs des TPE, prêt à évoluer dans ses missions, ses compétences, ses employeurs, tout en assurant la défense d'un service public de l'aménagement et du développement durables au service des territoires et des citoyens.
- ◆ Renforcer la représentativité globale du SNITPECT face à l'administration, au-delà de la CAP. En effet, c'est la seule élection qui permet, tous les trois ans, d'afficher le nombre d'ingénieurs TPE qui soutiennent les combats menés par le SNITPECT.



Un rendez-vous à ne pas manquer !

Plus d'infos sur www.snitpect.fr - Une nouvelle rubrique dédiée à la CAP !

Dans vos boîtes aux lettres : trois Flashs « Infos élections CAP » de janvier à mars 2009